

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-22



Département d'Indre et Loire
Commune de Candés Saint Martin

Nombres de conseillers :
en exercice : 11
présents : 8
votants : 9

L'an deux mil vingt deux

Le, 7 Juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan PINAUD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Présents : MM Stéphan PINAUD, Claude TOMAS, Cécile GAUCHER, Pascal HUET, Aurélie DELAPORTE, Mégane MONNEAU, Romane HUET, Véronique GAROUX,

Représentés : Joël RAVENEAU donne procuration à Claude THOMAS

Excusées : Francis KATCHATOUROFF, Eric BREILLACQ

Madame Cécile GAUCHER est nommée secrétaire de séance.

Objet : COLLEGIALE TRAVAUX MISE EN SECURITE INCENDIE SOLDE SUBVENTION
1^{ère} PHASE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose que la DRAC par courrier en date du 11 mars 2022, informe ne pas pouvoir subventionner notre dossier à hauteur de 60 % comme cela était prévu.

Le conseil départemental par courrier en date du 9 mai accepte à titre exceptionnelle de se substituer à la DRAC afin de verser le complément de la subvention à hauteur de 60 % afin de couvrir tous les faires engagés à hauteur des 100 %.

- Honoraires architecte : 8 000 € H-T

- PROJECT Ingénierie : 2 500 € H-T

Après avoir délibéré à l'unanimité les membres du conseil municipal présents ou représentés :

➤ **DONNE** son accord pour que le conseil départemental se substitue à la DRAC pour verser le solde de la subvention.

La secrétaire de séance,
Cécile GAUCHER



Candés Saint-Martin,
le 11 juillet 2022
Pour Copie Conforme
Le Maire,
Stéphan PINAUD